

# **RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS EDITUS : ALL ZESUMMEN**

## **du 16 septembre 2021 au 15 octobre minuit**

### **ARTICLE 1 : SOCIÉTÉS ORGANISATRICES**

La société Editus Luxembourg SA, 208 rue de Noertzange L-3670 Kayl, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 12 138 organise du 16 septembre au 15 octobre à minuit, un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat.

Le présent Règlement peut être consulté sur [www.editus-business.lu](http://www.editus-business.lu)

### **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure ou toute société.

Les collaborateurs d'Editus Luxembourg S.A. ou toute autre personne qui est directement et/ou indirectement impliquée dans l'organisation/réalisation de la présente Action ainsi que les membres de leur famille (ascendants et descendants directs), peuvent participer à la présente action, mais ne pourront pas être sélectionnés pour les lots.

**En participant à l'Action, les participants déclarent être d'accord avec le présent Règlement.**

### **ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Pour participer au jeu, il suffit de remplir le formulaire d'inscription de la page : <https://www.editus-business.lu/fr-FR/Page/jeu-concours-all-zesummen>

### **ARTICLE 4 : DESIGNATION DU GAGNANT**

Les gagnants seront désignés dans la semaine suivant la fin du concours. Ils seront tirés au sort avec un logiciel de tirage aléatoire.

### **ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ATTRIBUTIONS DU LOT**

En participant au concours, la personne déclare automatiquement garantir l'exactitude des informations fournies et doit avoir pris connaissance et accepté le présent règlement du concours.

Toute participation non conforme ne sera pas prise en compte. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant.

### **ARTICLE 6 : LES LOTS**

50 exemplaires de l'œuvre en série limitée de David Soner : « All Zesummen ».

En aucun cas, le lot ne pourra donner lieu à un échange contre une somme en espèces ou contre d'autres objets, quelle que soit leur valeur.

### **ARTICLE 7 : DISTRIBUTION DES LOTS**

Une unique participation par personne est permise. En aucun cas, le lot ne pourra donner lieu à un échange contre une somme en espèces ou contre d'autres objets, quelle que soit leur valeur.

Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie des dotations gagnées, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet des dites dotations et ne peut prétendre à quelque indemnisation ou contrepartie.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas d'informations erronées.  
Si le gagnant prévenu ne se manifeste pas dans les 20 jours calendriers après l'envoi de l'email, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot.

Une nouvelle personne parmi les perdants sera alors tirée au sort aléatoirement.

#### **ARTICLE 8 : LITIGES**

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché par la société organisatrice. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de 15 jours après la proclamation des résultats du concours.

#### **ARTICLE 9 : RESPONSABILITES**

La participation se fait aux propres risques des participants.

La Société Organisatrice ne pourra pas être tenue responsable de tout problème informatique et/ou internet qui aurait pour conséquence d'empêcher de quelque manière que ce soit, l'Action.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler ou suspendre l'Action au cas où une quelconque tentative de fraude devait être constatée. La personne responsable de toute fraude ou tentative de fraude pourra être exclue de l'Action et ne se verra pas attribuer le prix.

La Société Organisatrice n'accepte aucune responsabilité pour tout incident ou évènement qui pourrait naître en relation avec le prix gagné.

En tout état de cause, La Société Organisatrice ne pourra pas être tenue responsable pour les informations publiées sur tout autre média que ses propres sites.

#### **ARTICLE 10 : PHOTOS ET PUBLICATIONS**

Les sociétés organisatrices se réservent la possibilité de publier le nom et la photographie des gagnants à des fins publicitaires ou de relations publiques, sans rémunération autre que celle des lots gagnés.

En participant au concours, les participants acceptent expressément que leur nom et leur image (par exemple leur photo) en tant que gagnant soient annoncés et utilisés sur les réseaux sociaux suivants : Facebook, Instagram, LinkedIn, mails et sur les communiqués de presse Editus.

Si un gagnant s'oppose à l'utilisation de son nom et de son image à des fins publicitaires ou de relations publiques, il doit le faire savoir par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse des sociétés organisatrices.

#### **ARTICLE 11 : DONNÉES PERSONNELLES ET PROTECTION DES DONNÉES**

Lors de la participation au jeu-concours, Editus Luxembourg S.A. (ci-après « **Responsable du Traitement** »), en tant que responsable du traitement, collecte et traite certaines données personnelles des participants, telles que leurs noms, prénoms, la date de participation, et la nature du lot offert.

Les Données Personnelles sont utilisées aux fins (i) d'organisation du jeu-concours et de remise du lot (exécution du contrat auquel le participant est partie) et (ii) de prospection commerciale (sur la base du consentement du participant). Les participants peuvent retirer leur consentement à tout moment.

Les Données Personnelles sont transmises aux Responsables du Traitement, ainsi qu'à tout organisme public ou autorité compétente lorsque cela est imposé par la législation applicable ou la décision d'une autorité / juridiction compétente.

Les Données Personnelles traitées à des fins d'organisation du jeu-concours sont conservées 3 mois en fonction du délai de contestation] à compter de la date de désignation du gagnant, et celles traitées à des fins de prospection commerciale trois (3) années à compter de la date du tirage au sort.

Chaque participant dispose du droit de demander à Editus l'accès à ses Données Personnelles, la rectification ou l'effacement de celles-ci, une limitation du traitement ou s'opposer à celui-ci et, le cas échéant, à la portabilité de ses Données Personnelles. Les participants souhaitant exercer leurs droits ou obtenir des renseignements sur le traitement peuvent s'adresser à Editus Luxembourg SA – Données personnelles, 208 rue de Noertzange, L-3670 Kayl, ou par e-mail à [dpo@editus.lu](mailto:dpo@editus.lu). Dans le cadre de l'exercice de leurs droits, les participants veilleront à joindre une copie de leur carte d'identité. Chaque participant a également le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD) au Luxembourg.

#### **ARTICLE 12 : TOUS DROITS RESERVÉS ET DISPOSITIONS FINALES**

Aucune des photos ou illustrations, provenant des pages de ce concours, ne peut-être copiée, reproduite, republiée, téléchargée, postée, transmise ou distribuée d'aucune manière que ce soit. Tous droits réservés sur ces documents. Les sociétés organisatrices se réservent le droit d'exclure toute participation qui ne satisfait pas totalement au règlement du jeu-concours et/ou tentative frauduleuse ou illégale de participation.

Le présent règlement et le jeu-concours sont régis par le droit luxembourgeois. Tout litige qui en découle devra être soumis au Tribunal luxembourgeois compétent après avoir été soumis à la société organisatrice conformément à l'article 8 du présent règlement.